

Environnement

SOUS LA SURFACE, L'URGENCE : LE SOMMET DE NICE FACE AU DÉFI DES OCÉANS

Lola-Lou Zeller

03/06/2025

Le 9 juin 2025 s'ouvre le sommet des Nations unies sur les océans, à Nice. Chargée de plaider en faveur des océans au WWF-France, Lola-Lou Zeller explore dans cette note les dynamiques qui accompagnent la tenue de cette conférence et les horizons souhaitables pour une protection réelle et efficace des mers à travers une série de recommandations.

Du 9 au 13 juin prochain, les rives de la Méditerranée accueilleront la troisième édition du sommet mondial que les Nations unies consacrent depuis 2017 aux océans. Intitulé UNOC – acronyme rythmique de « Conférence des Nations unies sur les océans » –, ce rendez-vous mettra la France au cœur des négociations diplomatiques internationales en investissant la ville de Nice et ses environs. Alors que les deux éditions précédentes – à New York en 2017 et à Lisbonne en 2022 – avaient abouti à des déclarations à l'impact relatif, le gouvernement français affiche des ambitions élevées pour que des accords à la hauteur de l'enjeu soient adoptés à Nice. Ces derniers comprendront la traditionnelle déclaration politique non contraignante qui accompagne d'ordinaire les sommets onusiens, ainsi qu'un paquet d'engagements volontaires que les États seraient libres d'adopter.

Cet objectif suppose le déploiement d'un important effort diplomatique dans un contexte où le ton est davantage à la défiance généralisée face aux politiques environnementales qu'au volontarisme. Preuve en est : alors que l'UNOC se profile, la première puissance maritime mondiale que sont les États-Unis autorise des pratiques destructrices dans des eaux pourtant protégées depuis des décennies, entérine des coupes dans le financement de la recherche et multiplie les déclarations au scepticisme assumé en matière de lutte contre le dérèglement climatique. En sa qualité de deuxième espace maritime mondial, la France a en cela un rôle à jouer pour que « l'Année de la mer » déclarée par le président de la République tienne toutes ses promesses. L'UNOC constitue la première conférence onusienne organisée sur le territoire français depuis la COP21 – laquelle avait permis l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat en 2015 – et Emmanuel Macron compte bien en

faire un « équivalent » de ladite COP¹ et la clef du bilan écologique de sa fin de mandat.

Dix ans ont passé depuis l'Accord de Paris et l'enjeu est aujourd'hui de taille. Alors que des mers et des océans en bonne santé sont la condition *sine qua non* de l'existence humaine et de la vie sur terre², ils sont les premières victimes du changement climatique et des pressions anthropiques. Cette aporie devra être dépassée à Nice. Tel est l'objet de cette note : analyser l'opportunité que représente l'UNOC pour agir et mettre en avant les enjeux qui seront posés en cette fin de printemps sur la Côte d'Azur.

Protéger les habitats marins et les espèces qui les peuplent

Trop souvent, l'océan est envisagé sous un angle instrumental : pour les ressources halieutiques ou minières qu'il recèle, pour les emplois qui en dépendent ou pour les routes maritimes qui en tracent la cartographie. Une croyance longtemps ancrée dans les consciences, qui allait jusqu'à faire dire à l'économiste classique Jean-Baptiste Say que les richesses naturelles sont inépuisables³. Si les océans rendent effectivement de multiples services au vivant, un tel poncif occulte leur vulnérabilité et, partant, la nécessité de les protéger activement. Car les océans sont des écosystèmes qui constituent les habitats d'une biodiversité riche et mal connue. Ce sont des récifs coralliens, des mangroves, des herbiers sous-marins, des abysses ou des forêts laminaires. Ce sont les lieux de vie comprenant entre 500 000 et plus de 10 millions d'espèces marines – une fourchette qui révèle à elle seule combien notre connaissance de la vie océanique demeure lacunaire⁴. Ce sont des régulateurs du climat qui absorbent deux milliards de tonnes de dioxyde de carbone chaque année et produisent 50 à 70% de l'oxygène respiré⁵, soit une inspiration sur deux.

Ces acquis sont pourtant fragiles tant les océans sont victimes du dérèglement climatique et des pressions anthropiques. L'absorption du dioxyde de carbone conduit par exemple à l'acidification des milieux marins⁶, un phénomène préjudiciable pour de nombreux organismes et, par effet rebond, pour l'ensemble de la chaîne alimentaire. Quant aux espèces, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) estime qu'un tiers des mammifères marins, 40% des espèces d'amphibiens et 33% des récifs coralliens sont menacés de disparition⁷. Des données étayées par les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁸, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)⁹, du WWF¹⁰ et de toutes les instances scientifiques qui répertorient depuis des décennies les extinctions massives, qu'elles soient actées ou à venir. Si ces données doivent alerter, c'est pour mobiliser vers une action ferme et résolue en faveur de la protection des océans. Et cela tombe bien, l'agenda s'y prête.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

Une conférence onusienne comme clef de voûte de l'aboutissement des négociations internationales

Ce sont 196 délégations du monde entier et plusieurs chefs d'États et de gouvernement qui sont attendus sur la promenade des Anglais. Une véritable messe diplomatique qui permettra de catalyser l'avancement des grandes négociations internationales¹¹. De ce point de vue, l'objectif diplomatique de la France est de pousser la signature ou la ratification de textes ambitieux en la matière.

Figure de proue des négociations, le Traité international sur la préservation de la biodiversité en haute mer, dit BBNJ (de l'anglais *Biodiversity Beyond National Jurisdiction*), nourrit ainsi de vifs espoirs. Vingt ans d'âpres négociations ont permis son adoption à l'automne 2023 par 113 États désireux d'établir une gouvernance sur la haute mer. Figurant hors des juridictions nationales, celle-ci est à l'heure actuelle dépourvue de régulation et de fait le théâtre de la surpêche et de la pêche illégale, de la destruction des habitats ou encore d'une pollution plastique et sonore non contrôlée. L'accord BBNJ permettrait de réguler cette vaste étendue – qui représente 45% du globe et 65% de la surface des océans¹² –, et ce notamment par la création d'aires marines protégées en haute mer. À l'aube de l'UNOC, seule une vingtaine d'États l'ont ratifié sur les 60 nécessaires à son entrée en vigueur. Si la Commission européenne s'est engagée à ce que la ratification par chaque pays de l'UE soit effective avant le mois de juin et si elle a même présenté au mois d'avril dernier une proposition de directive visant à l'intégrer dans le droit de l'Union européenne¹³, peu se disent toutefois désormais optimistes quant à la réussite de l'entreprise...

Par-delà la haute mer, les fonds marins seront également sur le devant de la scène et promettent de soulever des oppositions. Un clivage scinde en effet les partisans de leur exploitation commerciale et les garants de leur préservation. D'un côté, la Chine, la Norvège, le Royaume-Uni, l'Inde ou encore les États insulaires d'Océanie avancent que l'exploitation des fonds marins est nécessaire à la transition énergétique, les métaux présents dans les abysses – lithium, cobalt, nickel, manganèse, cuivre – permettant notamment la fabrication de batteries électriques. A

contrario, certains États comme la France, le Canada, le Brésil, la Finlande ou encore le Portugal rejoignent les 600 scientifiques qui se prononçaient déjà contre l'exploitation du plancher océanique lors du Congrès mondial de l'UICN¹⁴. Ils invoquent les multiples effets d'une telle entreprise : destruction d'une biodiversité mal connue et d'organismes situés à la base de la chaîne alimentaire, perturbation du rôle de régulateur climatique de l'océan ou encore largage de sédiments contenant des métaux toxiques dans les eaux. Alors que 32 États se prononçaient en faveur d'un moratoire sur l'exploitation minière en eau profonde lors de l'assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) à l'été 2024, la nécessité que 111 pays donnent leur assentiment freine toute avancée¹⁵. Ce moratoire s'inscrit dans le respect du principe de précaution, en offrant le temps nécessaire pour évaluer les risques et explorer des alternatives avant toute mise en œuvre de l'exploitation minière. Et pourtant, le temps presse : fin avril 2025, Donald Trump a signé un décret autorisant l'exploitation minière des fonds marins tant dans les eaux étasuniennes que dans les eaux internationales¹⁶.

Les négociations relatives à un traité mondial contre la pollution plastique pâtiennent également de l'absence de volonté politique de certains États. Alors que l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE) adoptait au printemps 2022 une résolution historique visant à négocier cet accord d'ici la fin de l'année 2024¹⁷, les cinq sessions de pourparlers qui se sont déroulées depuis n'ont pas été concluantes. La France fait partie de la coalition d'une soixantaine d'États favorables à l'adoption d'un traité qui mettrait fin à la pollution plastique d'ici 2040. En face, les pays producteurs de pétrole que sont l'Arabie Saoudite, la Russie, l'Iran ou le Koweït s'opposent fermement à des mesures contraignantes. Encore une fois, l'enjeu est de taille : environ 4,8 à 12,7 millions de tonnes de plastique se retrouvent dans les océans chaque année¹⁸, soit l'équivalent d'un camion poubelle de plastique par minute¹⁹. Selon le WWF, ce sont entre 86 à 150 millions de tonnes de déchets plastiques qui se sont accumulés dans les océans à ce jour²⁰.

Si les négociations reprendront à Genève dès le mois d'août prochain, Emmanuel Macron aspire à ce que les États riverains de la Méditerranée en préfigurent un accord dès l'UNOC. Il déclarait lors du sommet SOS Océan en mars dernier : « Nous avons, en tant qu'État méditerranéen, une responsabilité toute particulière pour nous mobiliser, mobiliser avec nous les citoyens, les industriels, les collectivités, pour faire en sorte que la Méditerranée ne soit plus la mer dont on dit qu'elle est la plus polluée du monde²¹. » Face à cette réalité, un accord contraignant au niveau régional serait en effet un premier pas, que ce soit par l'élimination des produits chimiques problématiques (interdiction des microplastiques dans les cosmétiques et les produits d'hygiène, interdiction des PFAS, restriction de certains produits présents sur les plages – mégots, bouteilles en plastique) ou le soutien d'accords volontaires des industries, notamment touristiques, mais aussi le renforcement de la circularité de l'économie.

Une occasion d'inscrire la mer Méditerranée à l'agenda

Par-delà la dimension internationale de l'UNOC, sa tenue sur les rives méditerranéennes permettra d'amorcer une réflexion régionale sur une mer qui fait face à des pressions exponentielles. Si elle ne représente que 1% des eaux de la planète, la Méditerranée borde quelque 24 pays et abrite une biodiversité riche de plus de 10 000 espèces comme le grand dauphin, l'hippocampe moucheté ou la tortue caouanne²². Pourtant, cet écosystème unique n'échappe pas au développement massif des activités humaines. Tourisme côtier et marin, trafic maritime intense, exploitation d'hydrocarbures *offshore*, aquaculture, chalutage et surpêche sont autant de facteurs de risques qui pèsent sur les espèces et les habitats marins.

Les herbiers de Posidonie offrent une illustration parlante des effets des activités humaines sur la biodiversité méditerranéenne. Vastes prairies sous-marines, ils s'étendent sur plus de deux millions d'hectares dans l'ensemble de la mer Méditerranée et abritent une biodiversité exceptionnelle²³. Leur rôle écologique et économique est majeur ; capables de stocker cinq à sept fois plus de carbone que les forêts terrestres, ils produisent jusqu'à 14 litres d'oxygène par jour et par mètre d'herbier, servent de refuge et de lieu de reproduction à 1000 espèces animales et 400 espèces végétales, filtrent l'eau et protègent les littoraux contre l'érosion. Les pressions sont toutefois telles que les herbiers de Posidonie disparaissent à un rythme alarmant, 34% de leur surface ayant été détruits en cinquante ans. Notamment en cause, l'ancrage massif des navires de plaisance, dont les ancres et les chaînes labourent les fonds, arrachent les systèmes racinaires et perturbent durablement la faune et la flore marines. Dans le seul Golfe-Juan, 225 hectares d'herbiers ont été perdus ; dans le Golfe de Saint-Tropez, ce sont 145 hectares. Si la France a interdit l'ancrage des navires de plus de 24 mètres dans les herbiers, ce n'est pas le cas des autres pays méditerranéens comme la Tunisie ou la Turquie. Permettant des progrès considérables en matière de préservation des prairies sous-marines, cette mesure gagnerait à être mise en œuvre à plus large échelle et l'UNOC²⁴ serait le bon moment pour s'y engager collectivement.

Les habitats permettent par ailleurs de poser le regard sur les espèces qui les peuplent, qu'elles soient emblématiques – le dauphin, la tortue, la baleine – ou redoutées du grand public. À cet égard, l'année 2025 est symbolique : elle marque le cinquantième anniversaire de la sortie du film *Les Dents de la mer*, lequel a durablement ancré dans l'imaginaire collectif la figure d'un requin sanguinaire. Les requins n'ont depuis cessé de souffrir d'un stigmate que la réalité des chiffres dément pourtant largement. Depuis vingt ans, à l'échelle mondiale, seule une soixantaine de morsures est recensée chaque année²⁵ ; un chiffre dérisoire au regard de l'ampleur de la peur qu'ils inspirent. Cette mauvaise presse a un coût et freine les efforts de conservation alors même qu'un tiers des espèces de requins est aujourd'hui menacé d'extinction, selon la liste rouge de l'UICN²⁶.

Prédateurs emblématiques au sommet de la chaîne alimentaire, ils sont devenus eux-mêmes des victimes de la surpêche, des captures accidentelles et de la destruction des habitats. La situation en Méditerranée illustre parfaitement cet abandon : la pêche au requin peau bleue, un requin en danger critique d'extinction, y est toujours autorisée et ces derniers sont débarqués dans les criées et commercialisés pour une valeur économique dérisoire.

La préservation des requins et de l'ensemble de la biodiversité marine ne relève pas du sauvetage de quelques espèces emblématiques : elle revient à défendre l'équilibre fragile des océans dans leur ensemble. Car en affaiblissant les grands prédateurs, c'est toute la dynamique des écosystèmes marins que nous mettons en péril – et, avec elle, la capacité des océans à apporter tous les bienfaits cités précédemment.

Contre une politique du chiffre : renforcer les cadres de protection existants et les rendre opérationnels

Pour conclure, il faut également espérer que l'UNOC ne sera pas seulement une nouvelle occasion d'énoncer des engagements de papier. Alors que l'heure est parfois à l'ère de la « gouvernance par les nombres » – selon l'expression de l'universitaire Alain Supiot –, l'élaboration des politiques publiques repose de plus en plus sur des indicateurs chiffrés au risque, parfois, de privilégier l'effet d'affichage sur l'efficacité réelle de l'action²⁷. Les aires marines protégées (AMP), principal outil de conservation des océans à l'échelle mondiale, n'échappent pas à cette tendance. Si leur nombre augmente rapidement grâce au portage de l'objectif onusien de protéger 30% des océans d'ici 2030, la notion même de « protection » reste souvent floue.

Fidèle à ses engagements internationaux, la France a créé nombre d'AMP au fil des ans et se targue aujourd'hui de protéger 33% de ses eaux²⁸. Mais derrière cette statistique flatteuse, les réalités sont moins reluisantes : seul 1,6% du domaine maritime français bénéficie d'une protection forte ou intégrale, dotée d'un plan de gestion effectif, d'une réglementation exigeante et de moyens pour en assurer l'application²⁹. En Méditerranée, seul 0,1% des eaux bénéficie d'une protection intégrale. Un chiffre qui tombe même à 0,01% dans la Manche, l'Atlantique et la mer du Nord³⁰. À l'échelle mondiale, la situation est tout aussi préoccupante et seulement 2,4% de l'océan sont fortement ou intégralement protégés³¹. Même les zones censées offrir un haut niveau de conservation ont des critères si malléables qu'on peine parfois à distinguer la protection effective de l'effet d'annonce³².

Face à cet écart manifeste entre les ambitions affichées et la protection réelle, il convient de plaider pour un changement d'échelle : il ne suffit plus de créer des AMP mais bien d'instaurer une

protection forte partout où l'intensité des pressions humaines est incompatible avec les objectifs de conservation de la nature dans cette zone. Et ce afin que la qualité de la protection devienne un critère aussi essentiel que la quantité couverte. 30%, disait-on...

D'un sommet aux effets non contraignants à une COP océans ?

En définitive, il est souhaitable que le troisième sommet des Nations unies sur les océans aille plus loin que la simple déclaration d'intention et ouvre la voie à une gouvernance des océans plus ambitieuse et plus exigeante. On peut espérer que des Conférences des parties (COP) lui seront par la suite dédiées. En effet, alors qu'existent déjà des COP climat et biodiversité – la COP30 climat et la COP16 biodiversité auront respectivement lieu au Brésil à l'automne et en Arménie l'année prochaine –, la gouvernance des océans gagnerait à s'enrichir d'un dialogue ritualisé et de l'élaboration de règles communes. L'ambassadeur Olivier Poivre d'Arvor l'appelle lui-même de ses vœux en souhaitant la tenue de la première COP océans d'ici un an et demi³³. Celle-ci permettrait de forger des obligations concrètes pour protéger les écosystèmes marins, restaurer les habitats dégradés, lutter contre les pollutions et inclure la biodiversité au sein de la gouvernance mondiale.

C'est pourquoi WWF-France en appelle à une série de recommandations pour protéger les océans :

1. **la ratification d'accords internationaux** (Traité international sur la préservation de la biodiversité en haute mer, dit BBNJ) **et l'avancement des négociations internationales en cours** (moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins et traité international sur le plastique) ;
2. **l'adoption d'engagements pour la préservation des herbiers de Posidonie par les pays de la rive nord de la mer Méditerranée, comme l'interdiction d'ancrage des navires ou le déploiement d'un fonds de 50 millions d'euros ;**
3. **l'adoption d'engagements d'États volontaires pour la préservation des requins :** classement du requin Hâ à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) à l'automne 2025, mesures immédiates pour protéger le requin peau bleue en Méditerranée – annonce d'un moratoire interdisant son débarquement, mesures incitatives pour que les pêcheurs réduisent les captures accessoires – ;
4. **le renforcement de la protection forte dans les aires marines protégées (AMP) ;**
5. **à défaut de l'adoption d'un traité international sur le plastique, le déploiement d'engagements en mer Méditerranée :** soutien des États à un traité contraignant en vue des négociations qui reprendront à Genève en août 2025, engagement des États sur des mesures qui pourraient être adoptées dans le cadre de la convention de Barcelone en décembre 2025

- interdiction des plastiques à usage unique, interdiction des microbilles ou des polluants éternels, amélioration de la collecte et du recyclage des déchets -, adoption d'un Pacte méditerranéen du secteur du tourisme sur le plastique, soutien des collectivités locales méditerranéennes dans l'interdiction des plastiques à usage unique ou la promotion des systèmes de réutilisation ;
- 6. **l'accélération de la lutte contre la pêche illégale en Guyane ;**
- 7. **l'annonce par la Commission européenne d'un règlement européen visant à la préservation des tortues marines** via le conditionnement de l'importation de crevettes tropicales pêchées au chalut sur le marché européen à l'utilisation d'un dispositif leur permettant de s'échapper des filets (*Turtle Excluder Device*, dit TED).

Ce que nous choisirons à Nice pour l'océan, nous le choisirons aussi pour le climat, pour la sécurité alimentaire, pour la santé des écosystèmes et pour les générations futures. À nous de faire le choix de l'action !

1. « Emmanuel Macron veut que 2025 soit l'Année de la mer en France », *Ouest-France*, 7 juin 2024.
2. « Pourquoi l'océan est-il si important pour la vie sur Terre ? », Unesco, 2022 ; « L'océan, l'origine de la vie », Plateforme Océan & Climat.
3. « Les ressources naturelles sont inépuisables, car sans cela nous ne les obtiendrions pas gratuitement. Ne pouvant être ni multipliées ni épuisées, elles ne sont pas l'objet des sciences économiques », dans Jean-Baptiste Say, *Traité d'économie politique*, 1803.
4. « Océans et milieux marins », CNRS, 2023.
5. Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère, septembre 2019.
6. « Acidification des océans », Commissariat général au développement durable, 2019.
7. « Le rapport mondial de l'IPBES confirme le déclin alarmant de la nature », UICN, 2019.
8. Sixième rapport du GIEC, 2022. Voir aussi « 6^e rapport du GIEC : quelles sont les conséquences réelles du changement climatique ? », RAC, 2022.
9. « Les activités humaines dévastent les espèces marines, des mammifères aux coraux - Liste rouge de l'UICN », communiqué de presse de l'UICN, 2022.
10. « Rapport Planète Vivante 2024 », WWF, 2024.
11. Les difficultés à conclure des accords ne sauraient être expliquées par un seul facteur. Divergences d'intérêts, difficultés à dégager du consensus, mauvaise temporalité des calendriers parlementaires ou manque de volonté politique face aux thématiques environnementales sont autant de freins à des avancées concrètes.
12. « Rapport sur la protection de la biodiversité marine en haute mer », Assemblée nationale, 2024.
13. Au moment de la rédaction de cette note, seules la France, l'Espagne et la Roumanie ont ratifié le traité. La proposition de directive est à retrouver [ici](#).
14. « Non à l'exploitation minière en eau profonde », Greenpeace, 2022.
15. Hortense Chauvin, « Donald Trump livre les océans à l'exploitation minière », *Reporterre*, 25 avril 2025.
16. « Au mépris du droit et de l'environnement, Donald Trump veut ouvrir l'extraction minière sous-marine en eaux internationales », *Libération* et AFP, 25 avril 2025.
17. « Le traité mondial contre la pollution plastique », ministère de la Transition écologique, novembre 2024.

18. Mouvement Break Free From Plastic, *L'Atlas du plastique*, 2020.
19. Service de recherche du Parlement européen.
20. « Mettre fin à la pollution plastique », Rapport, WWF, 2023.
21. Discours de clôture de l'événement SOS Océan, 31 mars 2025.
22. « Méditerranée, hotspot de la biodiversité mondiale », WWF.
23. « Posidonie, perle de la Méditerranée », WWF.
24. Pour plus d'informations sur les programmes de conservation des herbiers que mène le WWF, voir la rubrique « Posidonie, perle de la Méditerranée » sur le site de WWF.
25. Bilan annuel de l'International Shark Attack File, données de 2024.
26. « Un tiers des requins de haute mer sont menacés d'extinction », UICN.
27. Martine Bocquet, « Alain Supiot, la gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014) », 2015.
28. « Les aires marines protégées : comment réellement protéger l'océan ? », Bon Pote, janvier 2024.
29. Joachim Claudet Joachim, Charles Loiseau et Antoine Pebayle, « Critical gaps in the protection of the second largest exclusive economic zone in the world », *Marine Policy*, vol. 124, février 2021.
30. « Obtenir des aires marines réellement protégées », Bloom, avril 2023.
31. The Marine Protection Atlas, *Global Marine Protection*, 2021.
32. Bien que l'UICN recense six catégories de classement des AMP – catégories utilisées tant par les Nations unies que par de nombreux gouvernements –, la France ne recourt pas à cette typologie et les AMP françaises se distinguent par une grande diversité de statuts (54 pour la seule mer Méditerranée par exemple). Ainsi, la protection forte « à la française » se distingue des plus hauts niveaux de protection formalisés par l'UICN et se veut souvent moins restrictive, autorisant par exemple certaines pratiques de pêche destructrices. Des parlementaires, à l'image du député Jimmy Pahun ou de la sénatrice Mathilde Ollivier, ont récemment déposé des propositions de loi afin d'aligner la définition française de la protection forte aux critères de l'UICN. Lire « Le système des AMP méditerranéennes en 2020 », MedPAN ; « Devine où je vais pêcher ? Dans les aires marines protégées ! », France Nature Environnement, 2021.
33. Audition d'Olivier Poivre d'Arvor devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, mars 2025.